

# L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISANT LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J. B. CLOUTIER, Rédacteur-propriétaire

C. J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

PRIX de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J. B. CLOUTIER, 147, rue St. Olivier, Québec.

**SOMMAIRE.** — ACTES OFFICIELS : Délimitation de municipalités scolaires. — Compte-rendu de la dernière réunion du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique. — PÉDAGOGIE : Le tact chez l'éducateur. — PARTIE PRATIQUE : I. Dictées et Exercices de grammaire. — II. Dictée. — Le printemps de Sibérie. — III. Dictées. — L'enfance et la vieillesse. — Le dévouement patriotique. — Arithmétique. — Problèmes. — Algèbre. — Poésie. — La vierge à la crèche. — DIVERS : Deux beaux jours. — Rendons notre enseignement pratique. — Bibliographes. — Hygiène. (Suite) — Dictons et pensées.

## ACTES OFFICIELS

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil, en date du 1er mai dernier, (1891), de séparer en deux municipalités scolaires distinctes, la paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche, dans le comté de Saint-Maurice, comme suit : celle du "Village" comprenant la municipalité actuelle du village et tout le territoire qui forme l'arrondissement No. 1 actuel, et les concessions de Vide Poche, du Petit Village de la Rivière du Loup et des Petites Terres, sous le nom de "Municipalité du village d'Yamachiche, dans le comté de Saint-Maurice ;" et le reste de la paroisse formera une

municipalité sous le nom de "Municipalité de la paroisse d'Yamachiche, dans le comté de Saint-Maurice.

Ces changements ne devant prendre effet que le premier de juillet prochain (1891).

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 12 mai courant (1891), de nommer M. Pierre Leclerc, à la charge de commissaire d'écoles de "Glaude Arbour," dans le comté de Caspé, en remplacement de M. François Thibault, qui a quitté cette municipalité.

### *Erection d'une municipalité scolaire*

Détacher de la municipalité scolaire du canton de Whitton, la paroisse de "Sainte-Cécile de Whitton," comté de Campton, et l'ériger en municipalité scolaire avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du cinq février dernier, (1891).

Cette érection de municipalité ne devant avoir effet que pour les catholiques seulement, conformément aux dispositions de l'article 1, du chap. 22, de 53 Vict.

Les avis publiés les 3 et 10 mai 1890, et les 7 et 14 mars 1891, devant être considérés comme nuls.